

**VILLE DE  
VERNOUILLET**

**25 mai**

**2009**

**DELIBERATIONS :**

- 2009-030 Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression de postes
- 2009-031 Journée de solidarité – Suppression d'un jour de congé au titre des journées du Maire
- 2009-032 Demande de financement pour 2 postes dans le cadre du dispositif d'adultes-relais
- 2009-033 Participation de la commune au coût de la carte Imagine'R'
- 2009-034 Réévaluation du montant des vacances funéraires
- 2009-035 Création d'un poste de 7ème vice-président au syndicat intercommunal d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications de la région de Conflans-Sainte-Honorine (SIERCH)

**Compte-  
rendu de la  
séance du  
Conseil  
Municipal**

**VILLE DE VERNOUILLET**

78540

**Compte-rendu de la séance**

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicole BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Michaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujemaa LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :****SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	23
		Votants :	29

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.  
La séance est ouverte à 20 h 35.

**1 INFORMATIONS****1.1 Démission de Monsieur Patrick MINASSO**

Monsieur Patrick MINASSO demande la parole afin de faire une déclaration.  
Pour des raisons professionnelles, il est amené à présenter sa démission du conseil municipal qui sera effective à la fin du présent conseil municipal.

Madame le Maire prend note de cette démission et en informera Monsieur le Sous-préfet.

**2 VALIDATIONS****2.1 Approbation de l'ordre du jour**

Madame le Maire soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée.  
Il est adopté à l'unanimité.

## 2.2 Décisions du maire

Aucune remarque ni question.

## 2.3 Adoption du PV des précédents conseils municipaux

Madame Sandrine Ferraud fait part de son regret de la non-présentation du procès verbal du conseil du 23 Mars dernier.

Madame Le Maire précise que, malheureusement, suite au départ de Monsieur Arnaud JANVRIN et à l'arrêt maladie de Mme ZANNIER, le service a pris du retard et présente ses excuses.

## 3 DELIBERATIONS

### 3.0 Ressources Humaines et administration générale

#### 3.0.1 Délibération 2009-030 : Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression de postes

Madame le Maire présente l'objet de la délibération.

#### QUESTIONS :

Madame Sandrine FERAUD fait part de sa satisfaction du fait que les noms des personnels ayant eu une promotion soient connus.

Madame le Maire l'informe que c'est suite à la demande de l'opposition qu'il a été décidé de procéder ainsi.

Madame le Maire propose la délibération au vote :  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 3.0.2 Délibération 2009-031 : Journée de solidarité – Suppression d'un jour de congé au titre des journées du Maire

Madame le Maire présente l'objet de la délibération.  
Aucune remarque ni question.

Madame le Maire propose la délibération au vote :  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 3.0.3 Délibération 2009-032 : Demande de financement pour 2 postes dans le cadre du dispositif d'adultes-relais

Madame le Maire présente l'objet de la délibération.

#### QUESTIONS :

Monsieur Jean-Marc HERVE demande combien il y avait de postes aidés parmi les anciens salariés du CSV ayant été licenciés et plus généralement parmi les anciens salariés de la ligue de l'enseignement.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que les salariés de la ligue de l'enseignement dépendaient de 2 régimes différents. Seule Mme Isabelle MARQUES bénéficiait d'un contrat aidé dans le cadre de l'ancien CSV. Les salariés de la ligue de l'enseignement dans le cadre de la médiation dépendaient d'une autre convention.

Madame Sandrine FERAUD demande sous quel statut Madame Isabelle MARQUES travaille aujourd'hui.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que Madame Isabelle MARQUES occupe actuellement un poste de remplacement dans le cadre d'une vacation et que la création d'un emploi aidé permettra de pérenniser son action et son statut.

Madame le Maire propose la délibération au vote :

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions (Madame Sandrine FERAUD, Messieurs Jean-Marc HERVE, Patrick MINASSO, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Claude QUINTARD).

### **3.1 Finances et nouvelles technologies**

### **3.2 Enfance et affaires scolaires**

### **3.3 Aménagement et développement du territoire**

Aucune remarque ni question.

Madame le Maire propose la délibération au vote :

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 voix contre (Madame Sandrine FERAUD, Messieurs Jean-Marc HERVE, Patrick MINASSO, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Claude QUINTARD).

### **3.4 Vie associative et citoyenne**

#### 3.4.1 Délibération 2009-033 : Participation de la commune au coût de la carte Imagine'R'

Madame Brigitte LOUBRY présente l'objet de la délibération.

Aucune remarque ni question.

Madame Brigitte LOUBRY propose la délibération au vote :

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 3.4.2 Délibération 2009-034 : Réévaluation du montant des vacations funéraires

Madame le Maire présente l'objet de la délibération.

Aucune remarque ni question.

Madame le Maire propose la délibération au vote :

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3.5 Solidarités**

### **3.6 Jeunesse et réussite éducative**

### **3.7 Travaux et propreté de la ville**

#### 3.7.1 Délibération 2009-035 : Création d'un poste de 7ème vice-président au syndicat intercommunal d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications de la région de Conflans-Sainte-Honorine (SIERCH)

Monsieur Lucien MONTECOT présente l'objet de la délibération.

Madame Sandrine FERAUD indique qu'il n'y a eu aucun rapport en 2008 sur l'activité de ce syndicat, ni aucune explication, et qu'en conséquence il n'est pas possible au groupe d'opposition de prendre position.

Madame le Maire propose la délibération au vote :

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 6 voix contre (Madame Sandrine FERAUD, Messieurs Jean-Marc HERVE, Patrick MINASSO, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Claude QUINTARD).

**3.8 Développement durable**

**3.9 Culture, animation et communication**

**3.10 Sports**

**3.11 Sécurité**

**4 CONCLUSION**

La séance est levée à 21 h 00.

## **5 ANNEXES**

### **5.1 Délibérations**

Conseil Municipal

25/05/2009

**VILLE DE VERNOUILLET****78540****Délibération N° 2009-030**

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicolle BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.  
Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujema LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Michaël CINALLI.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	22
		Votants :	28

**Rapporteur : Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET**

<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES</b>
---

Certains agents ayant connu une évolution de carrière, le Conseil Municipal a délibéré lors de ses réunions du 07/07/2008 (Délibération n° 2008-082), du 01/12/2008 (Délibération n° 2008-107) et du 23/03/2009 (Délibération n° 2009-007) afin de créer les postes correspondants à leurs nouveaux grades.

Ces évolutions concernaient les avancements de grade de :

- Monsieur Pascal COSSERON, précédemment ingénieur et nommé ingénieur principal ;
- Madame Murielle THEPAUT, précédemment adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et nommée

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20090525-09 00018-DE
Date de signature : -
Date de réception : 02/06/2009

Délibération n° 2009-030

Page 1 sur 4

Conseil Municipal

25/05/52009

D'autres agents ont quitté les services de la Ville de Vernouillet et le maintien de leur poste au tableau des effectifs n'est pas nécessaire :

- Madame Marie-Louise LECOQ, agent d'accueil aux services techniques (avec un grade d'agent administratif 1<sup>ère</sup> classe), est partie en retraite au 01/04/2009 et son poste n'a pas été maintenu ;
- Monsieur Renato LIMERUTTI, Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP avec un grade d'agent administratif de 2<sup>ème</sup> classe) a muté dans une autre collectivité et son poste a été remplacé par un poste d'agent de police municipale.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) s'est prononcé favorablement sur la suppression de ces postes lors de sa réunion du 31/03/2009.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) du 31/03/2009,

**DECIDE :**

**DE SUPPRIMER** les postes suivants du tableau des effectifs :

- 1 poste d'ingénieur ;
- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Conseil Municipal

25/05/52009

**ANNEXES :**

- Tableau des effectifs au 25/05/2009.

Délibération n° 2009-030

Page 3 sur 4



Conseil Municipal

25/05/2009

**VILLE DE VERNOUILLET****78540****Délibération N° 2009-031**

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicolle BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.  
Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujemaa LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Michaël CINALLI.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	22
		Votants :	28

**Rapporteur : Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET**

<b>JOURNÉE DE SOLIDARITÉ – SUPPRESSION D'UN JOUR DE CONGE AU TITRE DES JOURNÉES DU MAIRE</b>
--

La loi n° 2008-361 du 16/04/08 modifie l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30/06/04, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, instaurant une journée de travail supplémentaire.

La loi de 2008 supprime la référence au lundi de Pentecôte et l'article 6 précise que, la journée solidarité prend la forme d'une journée fixée par délibération de l'organe exécutif, après avis du CTP, pour les agents de la fonction publique territoriale.

<p>Il est proposé au Conseil Municipal de réduire d'une journée le droit à congé au titre des jours de          Accusé de réception en préfecture          078-1-1806495-20090526-016016-1          Date de signature :          Date de réception : 02/06/2009</p>	<p>à 4 jours au lieu de 5 jours.          La mesure où il n'est pas possible de réduire le droit légal à          congé annuel et où tous les agents ne bénéficient pas de journées au titre de l'Aménagement et          Réduction du Temps de Travail (ARTT).</p>
---	---

Délibération n° 2009-031

Page 1 sur 2

Conseil Municipal

25/05/2009

Cette disposition est effective depuis 2008 mais nécessite la délibération du Conseil Municipal.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) s'est prononcé favorablement sur cette modification lors de sa réunion du 31/03/2009.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004,  
Vu la loi n° 2008-361 du 16 avril 2008,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) du 31/03/2009,

**DECIDE :**

**DE SUPPRIMER** une journée du Maire, entérinant ainsi la contribution solidarité des agents de la collectivité de Vernouillet par la suppression d'une journée de congé, portant le nouveau droit à ce titre à 4 jours au lieu de 5 jours.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Conseil Municipal

25/05/2009

## VILLE DE VERNOUILLET

78540

## Délibération N° 2009-032

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicolle BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAMAND.

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Michaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujemaa LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :****SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	23
		Votants :	29

**Rapporteur : Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET**

<b>DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ADULTES-RELAIS</b>
---

L'Etat, par une circulaire du 26 avril 2000, a mis en place un dispositif « adulte-relais » dont l'objectif est de permettre la mise en place d'emplois aidés destinés à renforcer les actions avec les populations prioritaires de la politique de la Ville. Les missions confiées à ces adultes-relais doivent concourir à améliorer les rapports sociaux entre les habitants, les services publics et les équipements de proximité.

Le financement de ces postes est pour partie assuré par l'Etat, à hauteur de 80 % du salaire, sur la base du S.M.I.C., soit une participation de l'Etat à hauteur de 20 308 € par an.

La convention de financement est valable pendant une durée de 3 ans, renouvelable deux fois.

Le contrat passé entre l'employeur et le bénéficiaire n'est pas obligatoirement inscrit dans les mêmes

Accuse de réception en préfecture
078-217806439-20090525-09_00020-DE
Date de signature : -
Date de réception : 02/06/2009

durées que la convention de financement.  
Les 20 % de salaire restants, soit 5 077 € par an, sont à la charge de l'employeur.

Délibération n° 2009-032

Page 1 sur 2

Conseil Municipal

25/05/2009

La Préfecture des Yvelines est en mesure d'attribuer à la ville deux postes d'adulte-relais sur des missions respectives :

- d'écrivain public et d'informatrice sociale ;
- de contribution à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Ces postes sont destinés à pérenniser les missions actuellement effectuées par Madame Isabelle MARQUES. Monsieur Yaya AZIZ est positionné par la Préfecture sur le second poste.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la circulaire DIV/DPT-IEDE/2002/283 du 3 mai 2002 et celle du 31 mars 2006, relatives à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la Politique de la Ville,

**DECIDE :**

**DE CREER** deux emplois d'adulte-relais (à 35 heures hebdomadaires) sur les missions suivantes :

- d'écrivain public et informatrice sociale ;
- de contribution à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions adultes-relais avec l'Etat permettant la création de ces postes et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions (Madame Sandrine FERAUD, Messieurs Jean-Marc HERVE, Patrick MINASSO, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Claude QUINTARD).

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture Conseil Municipal	
078-217806439-20090525-09 00021-DE	
Date de signature : -	
Date de réception : 02/06/2009	<b>VILLE DE VERNOUILLET</b>
<b>78540</b>	
<b>Délibération N° 2009-033</b>	

25/05/2009

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicolle BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.  
Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Michaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujemaa LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :****SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	23
		Votants :	29

**Rapporteur : Madame Brigitte LOUBRY**

<b>PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COUT DE LA CARTE IMAGINE'R'</b>
---

Pour la rentrée scolaire 2009/2010, deux titres annuels de transport sont à la disposition des élèves Vernolitaïns pour se rendre dans leur établissement scolaire :

- La carte « Imagine'R » qui permet plusieurs allers retours dans la journée : 151,90 €/an ;
- La carte « Optile » qui permet d'effectuer un aller retour par jour : 113,20 €/an.

Comme les années précédentes, il est proposé au conseil municipal de décider de la participation de la commune au financement de la carte Imagine'R au profit des élèves Vernolitaïns scolarisés au collège Emile Zola.

Cette disposition a profité à 123 élèves pendant l'année scolaire 2008-2009.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Conseil Municipal

25/05/52009

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009, au compte 6247,  
Vu les montants des titres de transports annoncés par le GIE COMUTITRES,

**DECIDE :**

**D'AUTORISER Mme le Maire** à signer les contrats de vente avec le GIE COMUTITRES, pour les rentrées scolaires 2009/2010 à 2012/2013, prévoyant une participation communale au coût de la carte Imagine'R' pour les élèves Vernolitaïns scolarisés au collège Emile Zola,

**DE FIXER** le montant de cette participation, pour les rentrées scolaires 2009/2010 à 2012/2013, à la différence entre le coût de la carte Imagine'R' et celui de la carte Optile.  
Cette participation sera de 38,70 euros pour la rentrée scolaire 2009/2010.

**D'INSCRIRE** au budget primitif des exercices suivants (2010, 2011, 2012 et 2013) les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written over a faint circular stamp or watermark.

Conseil Municipal

25/05/2009

**VILLE DE VERNOUILLET****78540****Délibération N° 2009-034**

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicole BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Michaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujema LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :****SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	23
		Votants :	29

**Rapporteur : Madame Brigitte LOUBRY**

<b>REEVALUATION DU MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES</b>
---

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 a récemment été modifiée, apportant ainsi des changements dans la surveillance des opérations funéraires dont les deux évolutions majeures sont :

**1. La réduction du nombre d'opération donnant lieu à surveillance**

Dans un souci de simplification des formalités administratives imposées aux familles lors d'un décès, le législateur a restreint au nombre de trois les opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police, police nationale, garde champêtre ou agent de police municipale déléguée par le Maire, selon que la commune concernée relève ou non du régime de police d'Etat :

Accusé de réception en préfecture	transport de corps hors de la commune de décès,
078-217806439-20090525-09_00022-DE	opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels
Date de signature	opérations de crémation du corps d'une personne décédée.
Date de réception : 02/06/2009	

Délibération n° 2009-034

Page 1 sur 2

Conseil Municipal

25/05/2009

Pour mémoire, Vernouillet relève du régime de police nationale.  
Les opérations donnant lieu à surveillance de la Police Nationale sont approximativement une soixantaine par an.

## 2. L'encadrement du taux unitaire des vacances funéraires

Suite à la modification apportée par la loi à l'article L 2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celui-ci prévoit que :

*« Les opérations de surveillance mentionnées à l'article L. 2213-14 donnent seules droit à des vacances dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €. Ce montant peut être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Ces vacances sont versées à la recette municipale. »*

Le montant unitaire des vacances funéraires devra désormais s'établir entre 20 et 25 euros. Le montant actuellement appliqué à Vernouillet étant de 13,72 €, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nouveau taux unitaire des vacances funéraires à 20 € (vingt euros).

Bien que ce soit la commune qui en détermine le montant, ces sommes ne transitent pas par le budget communal. Elles sont versées par les entreprises de pompes funèbres au Trésor Public. Ce dernier est alors en charge du reversement à la Police Nationale des sommes perçues.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-14,

**DECIDE :**

**DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la réévaluation du montant des vacances funéraires à 20 (VINGT) euros,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Conseil Municipal

25/05/2009

**VILLE DE VERNOUILLET****78540****Délibération N° 2009-035**

**Le VINGT CINQ MAI DEUX MILLE NEUF, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.**

**PRÉSENTS :**

Mesdames Nicolle BROCHEN, Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE PORCHER, Asma OUHMAND.  
Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Michaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Loïc FEUNTEUN, Vincent GOURMELEN, Jean-Marc HERVÉ, Boujemaa LAGNAOUI, José MARQUES AUGUSTO, Patrick MINASSO, Lucien MONTECOT, Gilles MULLER, Jean-François ROVILLÉ.

**REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Michel PINTO représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Madame Katherine GIANNI représentée par Monsieur Jean-François ROVILLE, Monsieur Dominique VALERY représenté par Madame Brigitte LOUBRY, Madame Jocelyne LE FLEM GUENINE représentée par Madame Anne DEMEURE, Monsieur Claude QUINTARD représenté par Monsieur Gilles MULLER, Monsieur Emmanuel PETIT représenté par Madame Sandrine FERAUD.

**ABSENTS EXCUSES :****SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Madame Dominique DURAND.

Date de convocation :	19/05/2009	Nombre de conseillers :	
Date d'affichage :	19/05/2009	En exercice :	29
		Présents :	23
		Votants :	29

**Rapporteur : Monsieur Lucien MONTECOT**

<b>CREATION D'UN POSTE DE 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION DE CONFLANS SAINTE HONORINE (SIERCH)</b>
---

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications de la Région de Conflans-Sainte-Honorine (SIERCH) a décidé la création d'un poste de 7<sup>ème</sup> vice-président, délégué aux relations avec le SEY, à la communication et à la gestion du site Internet, par délibération en date du 26 janvier 2009.

En application de l'article L 5211-20 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette création.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Accuse de réception en préfecture
078-2178996439-20090525-09-00023-DE 411 Article 5211-20 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Date de signature : -
Date de réception : 02/06/2009

Délibération n° 2009-035

Page 1 sur 2

Conseil Municipal

25/05/2009

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** la création d'un poste de 7<sup>ème</sup> vice-président au Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications de la Région de Conflans-Sainte-Honorine.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre (Madame Sandrine FERAUD, Messieurs Jean-Marc HERVE, Patrick MINASSO, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Claude QUINTARD).

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Muller', written over a faint rectangular stamp.